



Nombre de Conseillers  
- en exercice : 29  
- présents : 21  
- procurations : 7  
- ayant pris part au vote : 28

## DÉLIBÉRATION n° 2025/132

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 novembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 20 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Bernard PLANO, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOUEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Gisèle ROUILLOU à Pascal AUDIC, Jean-Marie DA BENTA à Philippe RAISON, Jean-Marc BABOU à Jean-Claude SUBIAS, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Laurent LAGES, Rony BARTHE à Bernard PLANO, Florence CLARENS à Pierre DUMAINE,

Absents : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Adoption du procès-verbal n° 2025/07 du 21 octobre 2025**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé à la suite de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 23 pour et 5 abstentions (Laurent LAGES, Philippe LACOSTE, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES)

**DECIDE**

➤ D'approuver le procès-verbal n° 2025/07 du Conseil Municipal du 21 octobre 2025.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 28 novembre 2025